



Caution envers enfant majeur

Par **sudest**, le **11/09/2008** à **14:52**

Bonjour,

Mon, fils occupe un appartement depuis décembre 2007. Comme il était en CDD ainsi que son amie, j'ai du me porter caution pour eux pour que le propriétaire accepte de leur louer le bien. Suite à un accident de la circulation en 2005 jugé seulement hier, mon fils a eu une suspension de permis de 6 mois. Il devait remettre ce matin au BEX son permis de conduire et payer une amende de 200€. Pour se rendre au TGI je devais l'accompagner avec mon véhicule avant 12h. Il n'est sorti de chez lui qu'à 11h30 donc trop tard. Il a donc décidé de ne pas remettre son permis. Il risque dans ce cas et c'est bien spécifié sur le document que lui a remis le TGI un mois de prison ferme et 1500€ d'amende. Je sais qu'il ne pourra pas payer cette somme et si son amie se retrouve seule elle ne pourra pas assumer le loyer même pour un mois. Donc devant un tel comportement inadmissible à mes yeux, je souhaiterais me désolidariser de tout paiement du loyer car je suis veuve et en invalidité 2ème catégorie donc des revenus insuffisants pour payer 580€ de loyer en plus des charges financières qui m'incombent personnellement. Pourriez-vous me dire si cela est possible ou qu'elle démarche dois-je faire en ce sens ? Je vous en remercie par avance pour vos réponses.